



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 19/12/2023

### Nombre de membres

Afférents :	Présents :	Qui ont pris part au vote :
13	10	13

### Vote

A l'unanimité		
Pour :	Contre :	Abstention :
13	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Nord  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 19 décembre à 18:00, le Conseil d'administration du CCAS DE RONCHIN s'est réuni à la SALLE DE RÉUNION DE L'EHPAD, sous la présidence de Monsieur LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, en session ordinaire.

**Présents** : M. LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, Mmes : CLAEYS Yvette, HELOUIN Geneviève, HOFACK Béatrice, VERHAEGHE Colette, MM : DERAM Bernard, DOUTEMENT Bernard, DUFLLOT Pierre, PATOU Jean Claude, PYL Jean-François.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Madame DUROT Céline à Monsieur DOUTEMENT Bernard, Madame MEBARKIA Khalissa à Madame HOFACK Béatrice, Madame PETIT Catherine à Madame VERHAEGHE Colette

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TAIEB Gracia

### 2023/071 - RENOUELEMENT 2024 DE LA CONVENTION D'INTERVENTION ADMINISTRATIVE ENTRE CCAS ET EHPAD

Compte tenu de l'intervention du CCAS pour la gestion administrative des ressources humaines de l'EHPAD, il convient d'établir une convention qui en définit l'objet, la durée ainsi que le montant forfaitaire annuel de 21 364 € dû par l'EHPAD pour cette intervention.

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du conseil d'administration pour signer la convention ci-jointe et inscrire la recette dans les documents budgétaires au compte 70872.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président du CCAS,

Maire de Ronchin

Jean-Michel LEMOISNE

